

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 octobre 2023**

L'an deux mil vingt-trois le douze octobre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN, Maire dans la salle du Conseil municipal en Mairie

Etaient présents

Mme Micheline BETAILLE, Mr Jean Luc JANNIN, Mme Frédérique VAUSELLE, Mme Delphine GIAI-CHECA, Mr Marc GOURDON, Mme Catherine LE DAVAY, Mr Maxime VERCRUYSSSE ; Mme Isabelle GAUTHERON

Absents excusés : ; Mr Alain PENC qui a donné pouvoir à Jean Luc JANNIN
Mr Stéphane BIANCIOTTO qui a donné pouvoir à Mr Maxime VERCRUYSSSE

Absents : Mme Véronique HOLVECK, Mme Lynda PREJEAN, Mr Guillaume LEBRASSEUR, Mme Valérie DIEMERT, Mr Patrick BOURDOT

Secrétaire de séance : Micheline BETAILLE

Ordre du jour

Approbation du précédent compte rendu : conseil municipal du 27 juin 2023

Délibération autorisant Mr le Maire à signer le marché MAPA Travaux d'aménagement de sécurité de la D 58 au hameau « Les Sablons ».

Délibération autorisant Mr le maire à signer le renouvellement de la convention assistance retraite CNRACL avec le CIG

Délibération autorisant Mr le Maire à lancer une procédure de reprise de concessions

Questions diverses

Décision n°01/2023

Noel des Enfants

Nettoyage de la mare

Vœux du Maire

Approbation du précédent compte rendu : conseil municipal du 27 juin 2023

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 27 juin 2023 est adopté à l'unanimité sous réserve de corriger la coquille au nom de la société **LEONARDIS** attribuée au lot 2 Charpente Couverture

Délibération autorisant Mr le Maire à signer le marché MAPA Travaux d'aménagement de sécurité de la D 58 au hameau « Les Sablons ».

Vu le Marché public MAPA lancé pour la recherche des entreprises,

Vu l'analyse des offres rendue par Mr GRASSET,

Vu l'avis de la commission Travaux rendu le 11 octobre 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Mr Jannin,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer le Marché à l'entreprise ESSONNE TP pour l'aménagement de sécurité de la RD 58 au hameau les Sablons pour un montant HT de 61 021.10€
- **Autorise** Mr le maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous autres documents s'y rapportant.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

Délibération autorisant monsieur le Maire à signer la convention relative aux missions du service d'assistance retraite CNRACL avec le CIG

Exposé de monsieur le Maire

Vu que la convention a pour objet de prendre en charge la confection des dossiers CNRACL mis à disposition par le CIG pour une collectivité

Vu que la convention peut proposer également des études pour les départs à la retraite avec estimation de pension CNRACL

Le déplacement éventuel d'un agent pour un dossier très complexe

Un appui technique

Considérant un tarif de 34 euros par heure de travail pour une commune jusqu'à 1000 habs

Considérant que la convention reçue le 28/10/2020 est convenue pour une durée de trois ans et qu'elle expirera le 27/10/2023

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la Mairie et Le CIG Versailles

Délibération autorisant Mr Le Maire à lancer une procédure de reprise de concession

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le maire a qui il est demandé de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions abandonnées :

Par les ayants droits de la famille DELHOMME/ DIF : sous l'emplacement H01, concession n° inconnu

Défunt : Mr Jean Baptiste DELHOMME et Mme Alphonsine DELHOMME née DIF dans le cimetière communal, concession qui a plus de cent ans d'existence

Vu le Code général des collectivités territoriales articles L2222-14 et suivants

Vu le règlement du cimetière

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de cent ans et qu'aucun descendant ou successeur ne s'est manifesté et que cette dite concession n'est plus entretenue

Par les ayants droits de la famille LENOBLE/BROUSSIN : sous l'emplacement B 28, concession n° 8

Défunt : Mr Louis LENOBLE décès en 1897 dans le cimetière communal, concession qui a plus de cent ans d'existence

Vu le Code général des collectivités territoriales articles L2222-14 et suivants

Vu le règlement du cimetière

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de cent ans et qu'aucun descendant ou successeur ne s'est manifesté et que cette dite concession n'est plus entretenue

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Monsieur Le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune

Questions diverses

Lecture de la Décision n°01/2023

Nettoyage de la mare : jeudi 19 Octobre 2023

Noël des Enfants : Spectacle prévu le Samedi 9 décembre 2023 à 14h30 à la salle communale

Vœux du Maire Dimanche 7 janvier 2024 à 11 heures

Séance levée à 19 heures 30.

Monsieur jean Luc JANNIN

Mme Catherine LE DAVAY

Mr Patrick BOURDOT

Mr Maxime VERCRUYSSÉ

Mr Guillaume LEBRASSEUR

Mme Isabelle GAUTHERON

Mme Micheline BETAILLE

Mme Lynda PREJEAN

Mme Valérie DIEMERT

Mr Stéphane BIANCIOTTO

Mme Véronique HOLVECK

Mr Alain PENC

Mme Frédérique VAUSELLE

Mme Delphine GIAI-CHECA

Mr Marc GOURDON